

**Province de Québec**  
**Municipalité du Village de Kingsbury**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal du Village de Kingsbury tenue le 6 septembre 2022 à 19 h, à la salle du Conseil située au 370 rue Du Moulin à Kingsbury.

Sont présents :

Pierre Bail, conseiller,  
Myriam Baum, conseillère,  
Suzanne Bédard, conseillère,  
Claire Morazain, conseillère,  
Marc Saumier, conseiller,  
formant ainsi quorum sous la présidence de la mairesse Martha Hervieux.

Madame Chantal Coutu, directrice générale et greffière-trésorière par intérim est également présente.

Était absent le conseiller Tommy Vaillancourt.

**1. Ouverture de la séance et constatation de la régularité de la convocation et du quorum**

La régularité de la convocation de l'assemblée, de même que le quorum, sont constatés par la mairesse à 19 h. Elle déclare par la suite l'ouverture de l'assemblée.

2022-09-01

**2. Adoption de l'ordre du jour**

Le projet d'ordre du jour a été remis à chaque membre du conseil. Il est proposé par le conseiller Pierre Bail, appuyé par la conseillère Claire Morazain:

Que l'ordre du jour de la présente séance soit le suivant en ajoutant au point 22. Varia les items suivants :

- a. Site internet
- b. Passerelle sentier
- c. Subvention
- d. Retour régie incendie
- e. Comité salle communautaire

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance et constatation de la régularité de la convocation et du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour

**Administration**

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 août 2022
4. Première période de questions (10 minutes)
5. Finances
6. Suivis
  - a. Taxes en souffrance
  - b. Listes des tâches prioritaires par l'ancienne DG Nathalie Rousseau
  - c. Affichage Coop-Tel
  - d. Tiroirs de la sacristie à la salle communautaire
  - e. Bacs de récupération à la MRC
  - f. Location du terrain de balle
  - g. Règlements 2022-121-01, 2022-122-01, 2022-125-01
  - h. Entretien des bornes-fontaines
7. Correspondance
  - a. Les Fleurons du Québec
  - b. Invitation au lancement de la nouvelle concertation intégrée en éducation
  - c. Équijustice
  - d. Conteneurs de réemploi à l'écocentre de la MRC
  - e. Souper Bison à St-Claude

- 8. Adoption du règlement CCU
- 9. Système informatique Sygem
- 10. Budget 2023
- 11. TECQ 2019-2023

**Sécurité publique**

**Transport (voirie)**

- 12. Fossé MTQ
- 13. Demande d'appui Chemin Kingsbury / Saint-François (Rang 4)
- 14. Zone 30km/h au parc
- 15. Signalisation globale : Formation d'un comité

**Hygiène du milieu (aqueduc et égout)**

**Aménagement, urbanisme et développement**

- 16. Gestion des matières résiduelles 2024

**Loisirs et culture**

- 17. Livre du 125<sup>e</sup> – Bilan de la vente / Vente après
- 18. Embarcations au parc
- 19. Projet « Coin-Kafé » / Portes ouvertes du 28 août
- 20. Projet patinoire

**Autres**

- 21. MRC du VSF
  - a. Projets structurants 2023
  - b. Projets PAGIEPS
  - c. FIC
- 22. Varia
  - a. Site internet
  - b. Passerelle sentier
  - c. Subvention
  - d. Retour régie incendie
  - e. Comité salle communautaire

- 23. Rapport des comités
- 24. Deuxième période de questions (10 minutes)
- 25. Levée de l'assemblée

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

**ADMINISTRATION**

2022-09-02

**3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 août 2022**

Les élus ayant pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 août 2022, il est proposé par la conseillère Myriam Baum, appuyé par le conseiller Pierre Bail d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 août 2022.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

**4. Première période de questions (10 minutes)**

2022-09-03

**5. Finances**

Conformément à la Loi, la directrice générale et greffière-trésorière fait rapport des dépenses autorisées totalisant la somme de 33 319.31\$ pour août 2022.

La liste des dépenses est la suivante :

#chèque	Qui	Quoi	Montant
---------	-----	------	---------

	Bell	Tél. Station de pompage	220.71
	Visa	Essence tracteur, taille-bordure	10.93
8259	Hydro-Québec	Bâtisse patinoire, toilette loisirs, pompe égout des Ormes, St. Égout Rockland, réservoir eau X2, Salle municipale, éclairage rues, st. Pompier	1 662.19
8260	Bell Mobilité	Cell. Michel Mailhot août	69.52
8261	Sylvain Demers	Juillet 2022	388.05
8262	Eurofins Environex	Analyse d'eau	347.22
8263	Régie incendie	Entente 2022, 2 <sup>e</sup> paiement	8 451.00
8264	Matrec	Août 2022 et tonnage juillet 2022	642.12
8265	SPA Estrie	Août 2022	85.49
8266	Cooptel	Août 2022	150.56
8267	Fonds territoire	Juillet 2022	5.00
8268	Sylvie Cadorette	Décoration 125 <sup>e</sup>	160.56
8269	Laurent Frey Évoé	Graphisme livre 2 <sup>e</sup> facture (remboursé par Bombardier)	4 127.6
8270	M.J.B. Litho Inc.	Impression livre (remboursé par Bombardier)	7 707.00
8271	Journal L'Ardoise	Édition été 2022	53.00
8272	Équipement Pouliot	Du 20 avril au 20 juillet 2022	88.79
8273	Oktane	Domaine et hébergement Site internet	241.45
8274	Bell Mobilité	Cell. Michel Mailhot septembre	69.52
8275	MRC VSF	Service urbaniste/cartographie	45.00
8276	Ghyslain Lampron	Bandes patinoire / 1 <sup>er</sup> versement (subvention projet structurant MRC)	8738.10
8277	Chantal Coutu	Permis boisson salle comm. Spectacle 10 septembre Jonathan Lampron-D	55.50
<b>Total</b>			<b>33 319.31</b>

Il est proposé par la conseillère Myriam Baum, appuyé par la conseillère Suzanne Bédard d'accepter la liste des comptes à payer et de ratifier les paiements émis pour le mois d'août 2022.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

Revenus perçus	Du 1 <sup>er</sup> août au 31 août 2022	
Dépôt	Dépôt 2 août	11 825.62
Dépôt	Dépôt 8 août	16 820.00
Dépôt	Bombardier 10 août	4 000.00
Dépôt	Taxes 10 août	600.00
Dépôt	Taxes 17 août	670.95
Dépôt	Dépôt 24 août	3714.06
<b>Total</b>		<b>37 630.63</b>

Soldes des comptes bancaires au 31 août 2022

CIBC	503 996.79
Desjardins	13 960.42
<b>Total des liquidités CIBC et Desjardins au 31 août 2022</b>	<b>517 957,21</b>

Le conseiller Pierre Bail demande de faire la vérification, à savoir si les dépenses doivent être approuvées avant que les chèques soient émis.

## **6. Suivis**

### **6.a Taxes en souffrance**

Il est à noter d'abord que la municipalité a récupéré un montant de 2 833.58\$ pour le mois d'août 2022.

Il reste encore un montant de taxes non payées qui s'élève à 26 365\$.

Un comité formé de Claire Morazain, conseillère, Martha Hervieux, mairesse, et Chantal Coutu, directrice générale, s'est rencontré le 29 août et le 1<sup>er</sup> septembre pour prendre connaissance des dossiers et décider des étapes à mettre en place pour chacun des cas.

Les propriétaires du 335 Principale et du 951 Principale ont des comptes non payés depuis 2017 et la directrice générale n'arrive pas à les rejoindre. Il est possible que la municipalité doive engager des procédures de vente pour non-paiement de taxes avec la cour municipale de la MRC.

### **6.b Listes des tâches priorisées par l'ancienne DG Nathalie Rousseau**

La directrice générale demande au conseil s'ils ont des questions ou des commentaires à la suite de la réception des listes annotées. Le conseil juge que la directrice générale fait bien son travail et qu'elle est à même de décider des priorités dans les tâches à faire.

### **6.c Affichage Coop-Tel**

Une affiche de 4 X 8 pieds a été installée le 26 août, pour une durée d'un an, sur le terrain de la municipalité à la demande de Coop-Tel.

Une vérification du règlement municipal pour l'affichage devra être faite.

### **6.d Tiroirs de la sacristie à la salle communautaire**

Suite à un courriel que la mairesse a fait parvenir aux conseillers, il est déterminé que la municipalité conserve les tiroirs de la sacristie, à la salle communautaire, dans un souci de protection du patrimoine religieux.

### **6.e Bacs de récupération MRC**

La municipalité a reçu quelques demandes de citoyens à qui il manque un bac de récupération mais il n'y en a pas assez pour répondre à toutes les demandes. La directrice générale a fait une demande à la MRC pour savoir s'il est possible d'acheter 5 bacs de récupération même si la date pour les commandes regroupées est dépassée.

Suzanne Bédard informe aussi le conseil qu'elle a un bac de récupération à vendre mais celui-ci est légèrement plus petit. Celle-ci demande si la municipalité veut en faire l'achat pour répondre à la demande.

Une vérification du prix devra être faite auprès de la MRC pour connaître le montant à rembourser à Suzanne Bédard si la municipalité procède à l'achat de son bac.

Il est aussi question d'éclaircir la situation pour savoir qui (municipalité ou citoyens) qui a défrayé le coût des bacs de récupération et à combien s'élevait ce montant lors de la mise en place de ce service. Il est proposé que la directrice générale fasse une vérification sur les comptes de taxes des années passées.

### **6.f Location du terrain de balle**

Un citoyen avait fait la demande pour louer le terrain de balle. Le conseiller Marc Saumier nous informe qu'il n'a pas de nouvelle pour la location.

### **6.g Règlement 2022-121-01, 2022-122-01, 2022-125-01**

La municipalité a reçu les certificats de conformité de la MRC.

### **6.h Bornes-fontaines**

Le nettoyage et la réparation des 3 à 5 bornes-fontaines sera fait en septembre.

## 7. Correspondance

### 7.a Conteneurs de réemploi à l'écocentre de la MRC

La MRC du Val-Saint-François est fière d'annoncer l'installation de trois conteneurs de réemploi pour les matériaux de construction, rénovation et déconstruction à l'Écocentre de Saint-François. Les citoyens pourront apporter ou prendre des matériaux encore bons, et ce, gratuitement.

**7.b Les Fleurons du Québec** : Courriel informant de leur programmation

**7.c Invitation au lancement de la nouvelle concertation intégrée en éducation**

**7.d Équijustice** : Courriel invitation séance d'information 7 septembre 2022.

**7.e Souper Bison St-Claude** : invitation

2022-09-04

## 8. Adoption du règlement CCU

**ATTENDU QU'** en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (A-19.1), le Conseil de la Municipalité de Kingsbury peut, par règlement, constituer un Comité consultatif d'urbanisme pour l'aider dans l'établissement d'une politique d'aménagement du territoire municipal ;

**ATTENDU QU'** il n'existe pas de règlement établissant un tel comité et qu'il est important d'en avoir un ;

**ATTENDU QUE** ce Conseil est favorable à la création d'un Comité consultatif d'urbanisme qui sera spécialement chargé de voir à la planification du territoire de la municipalité et à l'application de tous les moyens dont dispose la corporation pour promouvoir l'urbanisme ;

**ATTENDU QU'** un avis de motion a été donné à une séance régulière du Conseil municipal tenue le 7 juin 2022, tel qu'il appert d'une copie dudit avis de motion produite sur les présentes pour en faire partie intégrante ;

**ATTENDU QU'** un 1<sup>er</sup> projet de règlement a été adopté à une séance régulière du Conseil municipal tenue le 2 août 2022, à l'unanimité des conseillers présents

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Myriam Baum, appuyé par le conseiller Marc Saumier et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le règlement suivant soit adopté :

**QUE** le présent règlement portant le numéro CCU soit adopté et qu'il soit décrété et statué ce qui suit, à savoir :

### **Article 1. Création**

Une commission d'étude, de recherche et de consultation est par les présentes constituée sous le nom de "Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Kingsbury".

### **Article 2. Fonctions**

Le Comité consultatif d'urbanisme a le pouvoir d'étudier, de produire des mémoires et de faire des recommandations au Conseil municipal en matière d'urbanisme, de zonage, de lotissement et de construction.

Le Comité consultatif d'urbanisme est chargé:

- . d'assister le Conseil municipal dans l'élaboration de sa politique d'urbanisme et de faire des observations à celui-ci concernant les règlements d'urbanisme;
- . de prendre en considération toute demande écrite de modification à la réglementation d'urbanisme et de faire rapport au Conseil municipal;

- . de recommander des modifications aux règlements de zonage, lotissement, construction et permis-certificats;
- . de faire des recommandations sur toute question d'interprétation et d'application de la réglementation d'urbanisme;
- . d'analyser et de faire des recommandations au Conseil municipal concernant les demandes de dérogation mineure aux règlements d'urbanisme;
- . de recommander des modifications au plan de zonage;
- . de recommander la protection du patrimoine et des biens culturels de la municipalité;
- . de tenir à jour le plan de zonage;
- . de tenir à jour les règlements municipaux d'urbanisme;
- . de consulter et renseigner la population sur les questions relatives à l'aménagement.

### **Article 3. POUVOIRS**

Le Comité consultatif d'urbanisme peut aussi:

- . établir des comités d'études formés de ses membres ou de certains d'entre eux et de personnes autres que ses membres;
- . avec l'autorisation du Conseil municipal, laquelle doit être constatée par résolution, consulter tout expert, tout employé de la municipalité et requérir de ceux-ci tout rapport ou étude jugés nécessaires;
- . convoquer, si nécessaire, les personnes qui auront soumis certains projets à la municipalité afin d'obtenir d'elles les explications ou informations relatives à leurs demandes.

### **Article 4. COMPOSITION**

Le Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Kingsbury est formé de cinq (5) membres votants par résolution du Conseil municipal et des officiers municipaux suivants :

- . deux (2) membres minimum, nommés par le Conseil municipal, choisis parmi les résidents de la municipalité, à l'exclusion des membres du Conseil municipal, des officiers municipaux et des membres de toute autre commission nommée par le Conseil municipal;
- . deux (2) membres minimum du conseil municipal nommés par le conseil municipal;
- . l'officier municipal en bâtiment et en environnement ou l'urbaniste est d'office membre de ce comité, mais n'a pas le droit de vote;
- . le conseil peut nommer le secrétaire de ce comité et il n'a pas le droit de vote.

### **Article 5. QUORUM**

Le Comité consultatif d'urbanisme a quorum lorsque plus de cinquante pour cent (50%) des membres votants sont présents lors de l'assemblée régulière ou spéciale.

### **Article 6. RÉGIE INTERNE**

Le Comité consultatif d'urbanisme doit établir ses règles de régie interne, et est tenu de s'élire un président, un vice-président et peut créer toute autre fonction qu'il juge à propos.

Les travaux et les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme sont soumis au Conseil sous forme de rapports écrits.

Le président a le droit de vote mais n'est pas tenu de le faire; quand les voix sont également partagées, la décision est considérée comme rendue dans la négative.

### **Article 7. BUDGET**

Le Conseil municipal peut voter et mettre à la disposition du Comité consultatif d'urbanisme les sommes d'argent dont il a besoin pour l'accomplissement de ses devoirs.

L'exercice financier du Comité consultatif d'urbanisme correspond à l'année du calendrier.

Le quinze (15) novembre de chaque année, le Comité consultatif d'urbanisme présente au Conseil un budget approprié nécessaire à l'accomplissement de ses fonctions au cours de l'année subséquente; il peut, par la suite et si besoin en est, présenter au Conseil des budgets partiels.

Aucune dépense ne peut être effectuée en dehors du budget sans l'approbation expresse et préalable du Conseil municipal de Kingsbury. Le Comité consultatif d'urbanisme devra fournir une fois par année, ou à chaque fois que le Conseil municipal le demande un rapport détaillé et les justifications de ses dépenses.

### **Article 8. PROCÈS-VERBAL**

Le secrétaire conserve les procès-verbaux et les documents officiels du Comité consultatif d'urbanisme. Il doit faire parvenir au Conseil municipal le procès-verbal et tout autre document officiel après chaque assemblée.

### **Article 9. TERME D'OFFICE**

Le terme d'office des membres du Comité consultatif d'urbanisme est de deux (2) ans. Cependant, le mandat des conseillers municipaux nommés par le Conseil municipal, prend fin avant s'il cesse d'être membre au Conseil municipal.

Le terme d'office des membres du Comité consultatif d'urbanisme peut être renouvelé. Le Conseil doit en tout temps combler le ou les poste(s) vacant(s). De plus, le Conseil municipal peut révoquer tout membre du Comité consultatif d'urbanisme pour des causes raisonnables et sérieuses.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ PAR LE CONSEIL MUNICIPAL, LE 6 SEPTEMBRE 2022

---

Martha Hervieux  
Mairesse

---

Chantal Coutu  
Directrice générale et  
greffière-trésorière par intérim

2022-09-05

### **9. Système informatique Sygem**

**ATTENDU** que le conseil a accepté, à la réunion ordinaire du conseil du 2 août 2022, de regarder la possibilité de mettre au budget 2023 l'achat du système.

**ATTENDU** que la direction a fourni un tableau comparatif des dépenses entre le système Acomba et le système Sygem.

**ATTENDU** que le système Sygem est fait pour les municipalités et donc facilite la tâche de la directrice générale dans le cadre de ses fonctions.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Myriam Baum, appuyé par le conseiller Pierre Bail et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

**QUE** la directrice procédera à l'achat du système Sygem en janvier 2023, et que cette dépense apparaîtra dans le budget 2023 qui sera présenté en décembre 2022.

La conseillère Suzanne Bédard demande de faire la vérification pour la fin de notre contrat avec la licence Acomba.

## 10. Budget 2023

La directrice doit commencer à prévoir le budget de la prochaine année 2023. Elle demande au conseil s'ils ont des demandes, des travaux particuliers auxquels ils pensent. La municipalité doit prévoir l'achat d'un nouveau tracteur à gazon puisque celui que la municipalité a présentement brise presque toutes les semaines.

## 11. TECQ 2019-2023

Le comité pour la TECQ 2019-2023 a tenu une première rencontre le 31 août 2022 durant laquelle il a été établi que la municipalité aille de l'avant avec une programmation s'approchant du montant maximal accordé par le gouvernement.

Le comité a discuté longuement et a retenu les projets suivants comme étant prioritaires :

1.	Plan d'intervention des infrastructures (eau potable, égouts, eaux pluviales, chaussée) <sup>1</sup>	50 000\$
2.	Mise à niveau du réseau d'égout et de l'eau potable	150 000\$
3.	Creusage d'un nouveau puits	150 000\$
4.	Raccordement du bâtiment municipal à l'égout de la ville (CPIK) <sup>2</sup>	180 000\$
5.	Mise à niveau du système de télémétrie	65 000\$
6.	Changement de ponceau du chemin Valley	150 000\$
	TOTAL	745 000\$

<sup>1</sup> Une exigence du MAMH, donc obligatoire pour pouvoir procéder à tous les autres travaux.

<sup>2</sup> Travaux déjà réalisés

Le conseil doit procéder à une résolution pour que la directrice puisse transmettre le dossier au MAMH.

2022-09-06

**ATTENDU QUE** la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

**ATTENDU QUE** la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Suzanne Bédard, appuyé par la conseillère Myriam Baum et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

**QUE** la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement



ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

**QUE** la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 01 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, soit 766 000\$;

**QUE** la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme, soit 35 500\$;

**QUE** la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

**QUE** la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 01 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

## **TRANSPORT (VOIRIE)**

### **12. Fossé MTQ**

M. Frédérick Brière du MTQ est venu à la municipalité le 9 août 2022 pour expliquer les possibilités pour dévier l'eau pluviale qui se retrouve dans le garage de M. Philip Ouellet au 329 rue Principale. Étaient présents lors de la rencontre Pierre Bail, conseiller, Michel Mailhot, employé municipal, Martha Hervieux, mairesse et Chantal Coutu, directrice générale. Deux solutions ont été retenues et sont présentées au conseil pour discussion et décision. Des vérifications s'imposent, ce point est remis au prochain conseil.

### **13. Chemin Kingsbury / Saint-François**

#### **DEMANDE CONJOINTE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC RUE DE L'ÉGLISE RANG 4 ENTRE SAINT-FRANÇOIS-XAVIER-DE-BROMPTON ET KINGSBURY**

**CONSIDÉRANT QUE** la rue de l'Église à Saint-François-Xavier-de-Brompton et le rang 4 nord-ouest à Kingsbury est la propriété du ministère des Transports du Québec ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette voie traverse les trois (3) municipalités de Saint-François-Xavier-de-Brompton, Canton de Melbourne et Kingsbury ;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère des Transports du Québec a effectué des travaux de rechargement granulaire sur cette voie en juillet 2022 ;

**CONSIDÉRANT QUE** depuis l'ajout de ce gravier, les citoyens vivant le long de cette voie ainsi que les autres usagers ont subi de nombreuses crevaisons ;

**CONSIDÉRANT QUE** le matériel utilisé sur ce chemin, selon les citoyens, semble contenir une quantité anormalement élevée de pierres dont la surface de roulement rend le chemin extrêmement dangereux et expose tous les usagers de la route à un risque d'accident ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette voie gravelée nécessite des investissements quant au service de nivelage, gravier et calcium ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil considère que le pavage de ce chemin contribuerait à améliorer la sécurité des usagers ;

**CONSIDÉRANT QUE** les trois (3) municipalités manifestent leur accord à la présentation d'une demande individuelle d'amélioration

au ministère des Transports du Québec pour que cette voie entre Kingsbury et Saint-François-Xavier-de-Brompton (rang 4 nord-ouest) actuellement en gravier soit asphaltée;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par \_\_\_\_\_ appuyé par \_\_\_\_\_ et adopté à l'unanimité des conseillers que le conseil du Village de la municipalité de Kingsbury demande au ministère des Transports du Québec d'asphalter la section du chemin de Kingsbury-Saint-François (rang 4 nord-ouest) sur le territoire du Village de la municipalité de Kingsbury ;

**ET QUE** cette résolution soit transmise à la direction régionale du ministère des Transports du Québec, au député provincial de Richmond, à la Municipalité du Canton de Melbourne et à la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton.

La demande est rejetée, car le conseil à voter à 3 contre et 3 en faveur, en cas d'égalité c'est rejeté.

2022-09-07

#### **14. Zone de 30km**

**ATTENDU QUE** le parc Isabelle-Brasseur donne sur la rue Principale qui est sous la responsabilité du MTQ;

**ATTENDU QUE** plusieurs enfants circulent dans les rues avoisinantes et sur la Principale pour se rendre au parc où ils vont jouer;

**ATTENDU QUE** des camions lourds circulent très rapidement sur la rue Principale;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Kingsbury n'a aucun passage piétonnier pour assurer la sécurité des marcheurs;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Pierre Bail, appuyé par la conseillère Suzanne Bédard et adopté à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** des panneaux de signalisation soient installés pour indiquer une limite de vitesse de 30km/h pour la partie entre le 270 et le 467 de la rue Principale, afin d'assurer la sécurité de nos citoyens dans la zone de parc.

**QUE** des lignes jaunes pour passage piétonnier soient mises au parc en face du 357 rue Principale. Avec une indication « attention à nos enfants ».

**QUE** l'affiche de suggestion de 35km/h dans la courbe soit enlevée, pour éviter la contradiction avec le 30km/h.

#### **15. Signalisation globale**

Création d'un comité pour parler de la signalisation globale incluant :

- La zone de débarquement pour les embarcations nautiques située près de la patinoire et non près du barrage;
- L'identification d'accueil du village et du parc Isabelle Brasseur;
- L'identification du bureau municipal;
- Installation des drapeaux;
- Noms des rues uniformes avec logo;
- Demandes au MTQ pour les divers panneaux routiers à remplacer.
- Panneau 50km/h sur Oak Hill
- Panneau sur Principale

Un comité formé de Pierre Bail, conseiller, Martha Hervieux, mairesse, Chantal Coutu, directrice générale est créé.

#### **HYGIÈNE DU MILIEU (AQUEDUC ET ÉGOUT)**

#### **16. Gestion des matières résiduelles 2024**

La municipalité doit se pencher sur le fait que la MRC du Val-Saint-François veut atteindre un minimum de 80% de la population de son territoire au sujet du compostage d'ici 2024. La municipalité devra donc faire une étude auprès de la population pour connaître le pourcentage atteint présentement. Le conseil devra ensuite décider de quelle manière la municipalité instaurera une collecte sélective des matières résiduelles compostables. La municipalité a reçu un appel d'offre pour des bacs à compost, 110 bacs à partir de 500\$ en enchère.

Le conseil décide de regarder l'option avec les cloches à compost et retire l'option des bacs bruns avec collecte sélective.

## **AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

### **LOISIRS ET CULTURE**

#### **17. Livre du 125<sup>e</sup> – Bilan de la vente**

Document à venir au prochain conseil, mais les ventes vont bien.

#### **18. Embarcations au parc – Voitures sur le gazon**

La conseillère Suzanne Bédard a fait un beau résumé des appels qu'elle a faits. Il semble que toutes les municipalités avoisinantes ont le même problème et qu'il est très difficile de contrôler les allers et venues des visiteurs avec embarcations. La municipalité va se pencher pour trouver une façon de protéger le plan d'eau. Il est proposé de voir avec CNC s'ils sont en mesure d'aider la municipalité dans cette gestion.

#### **19. Projet « Coin-Kafé » à la salle communautaire**

Une rencontre entre Christine Fortin, responsable du projet, Martha Hervieux, mairesse et Chantal Coutu, directrice générale a eu lieu le 10 août 2022. Une entente a été rédigée et présentée au conseil pour adoption.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Pierre Bail, appuyé par la conseillère Claire Morazin et adopté à l'unanimité des conseillers présents :

Réduire l'espacement

#### **20. Projet patinoire**

La municipalité a reçu une soumission pour les bandes de patinoires et un comité de bénévoles a été formé pour l'exécution des travaux. Le projet peut donc être concrétisé avant l'hiver. La directrice générale a procédé au premier paiement de 8 738.10\$ qui correspond à 50% du montant pour réserver les bandes. Une subvention de 15 000\$ a été accordée à la municipalité pour ce projet dans le cadre du fonds de soutien aux projets structurants de la MRC pour 2022.

### **AUTRES**

#### **21. MRC du VSF**

Trois programmes de subvention peuvent soutenir des projets. Un comité projets, loisirs et culture sera formé pour élaborer différentes possibilités.

- a. Projets structurants 2023 : Le montant de cette subvention pourrait servir à l'aménagement du parc pour les enfants.
- b. Projet PAGIEPS / Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023, dont l'objectif est d'augmenter le soutien aux activités en matière de sécurité alimentaire visant les personnes à faible revenu.
- c. FIC / Fonds d'initiative culturelle (possibilité d'obtenir une subvention jusqu'à 5000\$). Un projet de murale extérieure pourrait voir le jour.

#### **22. Varia**

- a. Site internet – Une rencontre avec Billy Mailhot sera planifiée pour connaître ses tarifs afin de mettre à jour le site internet de façon plus rigoureuse.
- b. Passerelle sentier - reporté
- c. Subvention - reporté

**23. Rapport des comités**

**24. Deuxième période de questions (10 minutes)**

**2022-09-08**

**25. Levée de l'assemblée**

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par la conseillère Claire Morazain, appuyé par le conseiller Pierre Bail, que la présente séance soit levée à 10h23.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

---

Martha Hervieux,  
Mairesse

---

Chantal Coutu,  
Directrice générale  
et greffière-trésorière par intérim